



## PARACHA KÉDOCHIM - EN BREF

*«Tu aimeras ton prochain comme toi-même».*

La paracha Kedochim commence par cette injonction : « Soyez saints, car Je suis saint, Moi, l'Éternel votre D.ieu. » A sa suite sont énoncées de nombreuses mitsvot (commandements) par l'accomplissement desquelles le Juif se sanctifie et établit un lien avec la sainteté de D.ieu .

Ces mitsvot incluent la prohibition de l'idolâtrie, la mistva de tsédaka (charité), le principe de l'égalité de tous devant la justice, le Chabbat, la moralité sexuelle, l'honnêteté en affaires, l'honneur et la crainte des parents, le caractère sacré de la vie. C'est aussi dans la paracha Kedochim qu'est exprimé le principe que Rabbi Akiva qualifie de cardinal et dont Hillel dit « c'est là toute la Torah, le reste en est le commentaire » : aime ton prochain comme toi-même. Elève du Collel Vayizra' Itshak, Rav Mordékhai Steboun vous offre 3 petits trésors d'enseignements sur la Paracha de la semaine, afin d'agrémenter spirituellement votre table du Chabbath !

### Maudire un sourd ?

*« Tu ne maudiras pas le malentendant »*

Pourquoi Hachem nous a-t-il ordonné cette Mitsva ? Si l'on maudit un sourd, comment cela pourrait-il lui causer des dommages puisqu'il n'entend rien ? Afin de répondre à cette question, rapportons une histoire qui figure dans la Guémara : Une fois, Rabbi Yossi se promenait en pleine nuit obscure dans la rue lorsqu'il aperçut un non-voyant avec une torche enflammée. Il lui demanda : « A quoi sert cette torche ? » L'aveugle répondit : « Grâce à elle, les gens me voient, constatent que je ne vois pas et m'avertissent des différents obstacles dans la rue ». De même, les Mitsvot envers autrui ne sont pas là pour préserver notre prochain, mais afin que nous fassions attention à nos traits de caractère. Il est vrai que le sourd n'entend pas si on le maudit, mais la Torah, par cette Mitsva, nous préserve de détériorer nos actes pour notre propre bien...

## HORAIRE DES OFFICES

### CHABBAT

#### Vendredi 6 Mai-

##### Le soir Omer 21

Cha'harit: 6h00 - 7h00

Allumage des bougies à partir :

De 18h37 - 19h48

Minha / Kabalat Chabbat: 18h40

Suivi de Arvit

#### Chabbat 7 Mai

##### Le soir Omer 22

Cha'rit : 8h15h

Minha Chabbat: 19h30

Cours une heure avant.

Sortie du Chabbat: Arvit: 21h00

Rabbenou Tam: 21h20

## JOURS DE LA SEMAINE

#### Dimanche 8 Mai

Cha'harit: 7h30

Minha: 19h30 suivie d'Arvit

##### Le soir Omer 23

#### Du Lundi 9 au Jeudi 12 Mai

Cha'harit: 6h00 - 7h00

Minha: 19h30 suivie etude etd'Arvit

##### Le soir Omer

### Aphorisme de nos Sages

**2-** Chaque chose qu'une personne voit ou entend est une instruction pour elle dans sa conduite au service de D.ieu .

**3-** "Aimez votre prochain comme vous-même" ( Lévitique 19:18) est une interprétation et un commentaire de " Aimez l'Éternel, votre D.ieu " ( Deutéronome 6: 5 ). Celui qui aime un autre Juif aime D.ieu, parce que le Juif a en lui une "part de D.ieu d'En-Haut" ( Job 31:2 ; voir Tanya ch. 2). Quand quelqu'un aime un autre Juif, il aime l'essence intérieure du Juif et, par conséquent, aime D.ieu



## Rabbin Jérémie Asseraf



### Un autre regard

« *Tu jugeras avec droiture ton peuple* »

Un jour, le Rav Zalman de Volozin se rendit au Mikvé. En sortant, il s'aperçut que quelqu'un lui avait dérobé sa chemise. Lorsqu'il rentra chez lui, sa femme lui demanda : « Où est ta chemise ? »

- Apparemment, un pauvre a dû la prendre par erreur !
- Alors pourquoi n'as-tu pas pris la sienne ?
- Parce qu'il a oublié de la laisser... répondit le Rav dans sa grande bonté.

C'est ce regard sur notre prochain que nous demande la Torah, et non pas un regard accusateur, même s'il s'agit d'un juif qui s'est égaré. Sachons juger notre prochain avec droiture !

### Le respect des parents

« *Un homme doit craindre son père et sa mère* »

Un jour, une dame et son fils se présentèrent devant Baba Salé. La femme demanda au Rav une bénédiction pour son fils car en effet, il se comportait très mal vis-à-vis de ses parents. Le Rav déclara au jeune enfant avec un grand sourire : « Si j'avais encore ma mère, je la porterais sur mes épaules et je danserais... » L'enfant, impressionné par les paroles du Rav, demanda immédiatement pardon à sa mère et promit de mieux se comporter à l'avenir. Le Rav raconta alors : « Notre père était très malade, et mon frère David et moi-même nous en occupions jour et nuit. Un jour, mon père se mit à gémir suite à des douleurs violentes. Mon frère demanda alors : « Pourquoi gémit-il ? » Mon père répondit qu'il possédait un diamant d'une grande luminosité, mais qu'à présent, il était terni.

Avec ces quelques mots, il nous fit comprendre que David était descendu de sa grandeur en le méprisant par des paroles qui remettaient en doute la sincérité de ses gémissements. David trembla à l'idée d'avoir vexé notre père, et il alla s'enfermer pendant un an dans une synagogue afin d'étudier et obtenir son

pardon. Au bout d'un an, notre père lui pardonna et mon frère embrassa alors ses mains ».

Celui qui veut être heureux toute sa vie doit accepter de prendre sur lui le respect des parents avant qu'il ne soit trop tard... (torah-box et [chabad.com](http://chabad.com))

### Kédochim - La vengeance n'est pas un plat qui se mange !

La Torah interdit de se venger et de garder rancune envers quelqu'un. Plusieurs commentateurs interprètent cette Mitsva, mais nous nous concentrerons sur celle du Rambam. Il estime que ce qui se passe dans ce bas monde n'est pas assez important pour que l'on y investisse trop de temps ou d'énergie, pour que l'on s'y attarde avec des ressentiments et des désirs de vengeance.[1] Ainsi, cette Mitsva nous apprend à dominer nos sentiments et à ne pas attacher trop d'importance aux sujets mondains.

Notons que dans certains cas exceptionnels, il est permis de se venger. Par exemple, le parent d'une victime peut se venger du meurtrier involontaire, à moins que celui-ci ne se réfugie dans une Ir Miklat.[2] Rav Its'hak Berkovits affirme, sur la base du raisonnement du Rambam, que la peine causée par la mort d'un être cher n'est pas superflue.

Autre exception : un Talmid 'Hakham a le droit, voire l'obligation, de se venger ou de garder rancune à l'égard d'une personne qui l'insulte en public, parce que c'est un outrage à la Torah qu'il représente et là aussi, la revanche en vaut la peine.

L'exemple de vengeance et de rancune donné dans la Guémara concerne des biens matériels. En effet, de nombreux Richonim statuent que cet interdit ne s'applique qu'au



**CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ  
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l.  
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530  
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN**

domaine monétaire, et non au domaine personnel. Par exemple, ils interdisent de refuser de prêter un objet à quelqu'un parce qu'il ne l'a pas prêté auparavant, mais ils permettent de répondre à une insulte par une insulte. Certains Richonim estiment qu'il s'applique à tous les domaines, mais quoi qu'il en soit, il est évident que le Yetser Hara' qui nous pousse à nous venger pour une question de biens provient d'un attachement à la matérialité, qui n'est pas conforme aux valeurs de la Torah. Avec une approche "Torahique" de la matérialité, l'individu aura beaucoup plus de facilité à adhérer à l'avis du Rambam et à réaliser que l'argent et les biens matériels ne sont qu'éphémères et insignifiants.

Rav 'Haïm Kanievsky, entre autres qualités, était totalement détaché du matériel, comme le montrent les deux histoires suivantes.

Un jour, Rav 'Haïm revint à Bné Brak avec un groupe de personnes, dans une mini-fourgonnette qui leur était réservée. À la fin du voyage, la personne qui avait organisé le voyage cherchait des pièces de monnaie pour payer le chauffeur. Rav 'Haïm lui a demandé ce qu'il faisait, et il a répondu qu'il cherchait des Chékalim. Rav 'Haïm déclara alors qu'il avait des Chékalim chez lui. Il est vite monté et est revenu avec un traité Chékalim ! Bien entendu, nous n'avons pas ce niveau de détachement pour la matérialité, mais on peut s'inspirer de son exemple et essayer, chacun à son niveau, de dévaloriser un peu l'argent et les biens matériels.

On a l'habitude de ne pas faire monter un homme à la Torah pour le passage des malédictions de la Parachat Ki Tavo, mais plutôt de laisser l'officiant réciter la bénédiction de cette montée, puisqu'il lit de toutes les façons toute la Paracha. Il arriva qu'un fidèle se dise qu'il ne valait pas la peine de perdre une occasion de monter à la Torah – même pour le paragraphe des malédictions – et il accepta donc de monter pour ce passage. Quelque temps plus tard, il apprit qu'un parent, vivant à l'étranger, était décédé et lui avait laissé un grand héritage dont il devait s'occuper.

Finalement, il est devenu très riche et dut consacrer la plupart de son temps à gérer sa fortune. Lorsque le Steipeler entendit cette histoire, il dit : "Je ne sais pas si cet homme sera puni pour avoir agi à l'encontre du Minhag, mais il ne s'imaginait pas que sa punition serait si grande !" Aux yeux du Steipeler, la richesse accumulée ne valait rien puisqu'elle l'empêchait de continuer à étudier et c'était en soi, la pire des punitions !

Notre réaction diffèrera certainement de celle du Steipeler – on peut penser qu'il est certes dommage que cet homme ait cessé d'étudier comme avant, mais qu'il est tout de même bien qu'il soit devenu riche, et qu'il puisse faire de bonnes actions grâce à cet argent. Mais pour le Steipeler et son fils, il était clair comme de l'eau de roche qu'il s'agissait d'un événement terrible – l'argent est insignifiant par rapport à l'étude de la Torah. D'ailleurs, Rav 'Haïm n'a jamais accepté un poste rémunéré et quand il recevait de l'argent pour la rédaction de ses livres, il en offrait la majeure partie.

Puissions-nous tous mériter d'apprendre de ces exemples, chacun à son niveau, et de réaliser que ce qui a trait à la matérialité ne vaut pas la peine de causer des contrariétés et ne doit pas être pris trop au sérieux.(Torah-box)

## Haftarah Kedochim en quelques mots

*Ezéchiel 20:2 -20.*

La *haftara* de cette semaine mentionne les injonctions répétées de D.ieu d'observer les commandements, d'observer le Chabbat et d'éviter le culte des idoles ; reflète la partie de la Torah de cette semaine , qui traite de nombreux commandements, y compris l'obligation de sanctifier le Chabbat et de rejeter l'idolâtrie.

Le prophète Ézéchiel transmet le message de D.ieu , rappelant aux Juifs comment Il les a choisis comme Sa nation, comment Il les a fait sortir d'Égypte et a promis de les emmener en Terre Sainte. En Égypte, D.ieu envoya un prophète qui exhorta les Juifs à abandonner leurs idoles, mais ils ne le firent pas. Il leur a ensuite donné des lois et des statuts, y compris celui de l'observance du Shabbat comme signe entre lui et son peuple. "Mais la maison d' Israël s'est rebellée contre moi dans le désert; ils n'ont pas marché dans mes statuts, et ils ont



## **CONDOLÉANCES**

Rav Jérémie Asseraf, les Co-Présidents  
Paul Cohen, Steve Mamane, le C.A, et le Kahal présentent  
leurs sincères condoléances à  
M. Armand Bensimon pour le décès de sa soeur  
Mme. Rachel Sassportas bat Hanina et  
lui assurons de notre affection et de notre soutien

## **KIDDOUCH CHABBAT**

Est offert par: M. David Alloune  
**SÉOUDA CHÉLICHITE**

Est offerte par: La Communauté

## **RAPPEL**

LE MOIS DE MME. FORTUNÉ SONIGO BAT SOLIKA Z"l  
MÈRE DE PHILIPPE SONIGO  
AURA LIEU LE MERCREDI 11 MAI 2022 À 19H30  
MINHA SUIVIE DE ARVIT, LIMOUDE ET SÉOUDA

pour l'autre. C'est une manifestation de caractère, de noblesse, et je ne doute pas qu'ils confirmeront que cela valait la peine d'attendre. Oui, je pense que les couples mariés qui s'efforcent de garder leur mariage et leur vie de famille intacts, même si cela peut parfois être difficile, agissent de manière divine. Cela aussi est saint. Loin de moi l'idée de prendre à la légère les saints hommes et les faiseurs de miracles. Je suis un grand croyant. Mais avant de courir chez les guérisseurs ou d'acheter des cordes rouges et de l'eau bénie, nous devrions peut-être consulter la Torah et essayer d'abord le mode vie du judaïsme au quotidien. Vivons avec honnêteté, intégrité, respect, honneur, dignité et discipline. Alors nous serons saints. (Rav Yossv Goldman)

### **Kollel Hékhhal Shalom dédié à la mémoire de Éliran Elbaz Z"l et à la mémoire de Yaacov Saltiel Z"l**

**DIMANCHE:** 20h30 - Gémara -

Rav Méguira - Hommes

**MERCREDI:** 20h00 - Paracha

Rav Méguira - Hommes

**JEUDI:** 19h30 - Cours pour hommes et jeunes étudiants

Rav Jérémie Asseraf

**Tous les matins Chiour de DAF HAYOMI  
après le 2ième office**

méprisé mes ordonnances, que si un homme garde, il vivra à travers eux, et mes sabbats ils ont profané extrêmement." Le prophète poursuit en mentionnant la punition de D.ieu contre les Juifs dans le désert, à savoir qu'ils ne sont pas entrés en Terre Sainte. Il exhorte ensuite les enfants à ne pas suivre les voies de leurs pères, mais à observer les lois et à sanctifier le Chabbat.(chabad.org)

## **Qui est saint?**

Qui est saint ? Est-ce le mystique dans les montagnes, le moine dans le monastère, ou le gourou dans le garage ? Peut-être est-ce la dame à la boule de cristal ou le yogi qui médite ? Les gens d'aujourd'hui sont tombés amoureux de la spiritualité, du mysticisme et de la Kabbale. C'est formidable. J'ai même donné moi-même toute une série de cours sur la Kabbale. Le judaïsme est certainement riche en spiritualité et la perspective mystique nous aide à mieux comprendre notre foi et sa pratique. Mais comment le judaïsme définit-il le terme « saint » ? Faut-il être mystique pour être saint ?

La Paracha de Kedochim (Lévitique 19-20), commence par l'injonction « Vous serez saints ». Puis elle se lance dans une litanie de lois bibliques couvrant de nombreuses dimensions de la vie, de la religion à l'éthique : respecter les parents, les aînés, la charité envers les pauvres, l'honnêteté dans les affaires, l'observance du Chabbat, ne pas s'adonner à l'occultisme, le fameux « Aime ton prochain », ne pas se venger, les relations interdites – toutes sortes de choses que l'on n'associe pas nécessairement à la spiritualité. Il semble donc clair, d'après notre Paracha, que même si nous croyons très certainement à la composante spirituelle du judaïsme, le chemin vers la sainteté est moins immatériel ou hors de ce monde que pratique et pragmatique. La sainteté se trouve davantage dans les choses ordinaires du quotidien que nous faisons ou ne faisons pas que dans les mantras et la métaphysique. La retenue, la discipline, l'honnêteté, la décence, faire ce qui est juste, voilà les choses qui peuvent nous conduire à la sainteté. Vous n'avez pas besoin d'un gourou avec une guitare, de séances, d'encens ou même de longues robes flottantes. Il faut être un *mentsch*, contrôler ses passions et se comporter correctement. Et c'est cela, par opposition à tous ces trucs folklo, qui constitue la sainteté. En fin de compte, la Torah nous dit d'être différents de ceux qui nous entourent. Que ce soit les Égyptiens et les Cananéens d'autrefois ou les hédonistes et les sensualistes d'aujourd'hui, le message est le même. La sainteté est synonyme de distinction. Un Juif doit marcher à un rythme différent. Ce que fait le reste du monde n'a pas d'importance. Nous sommes un peuple à part. Notre différence s'exprime de nombreuses manières. La même Paracha qui nous rappelle de respecter le Chabbat nous avertit également de conserver des poids et mesures honnêtes dans notre magasin, de ne pas mentir, de payer nos employés à temps et de ne pas faire de médisance. La même Paracha qui déclare hardiment « Aime ton prochain comme toi-même » nous avertit également de ne pas être trop amoureux de tout le monde – ni de notre belle-fille, ni de notre belle-sœur, ni de la femme de notre père, ni de la femme de quelqu'un d'autre, ni d'un membre du même sexe. Oui, je pense qu'il y a quelque chose d'assez saint dans le fait qu'un jeune couple fasse preuve d'autodiscipline et attende patiemment la *'houppah* pour exprimer son amour l'un

**INFORMATION:** [www.hekhalshalom.com](http://www.hekhalshalom.com)

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,  
Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes  
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,  
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents  
Ovadia ben Merav Harari Z"l et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: [teknovar@videotron.ca](mailto:teknovar@videotron.ca)